

# BON DE COMMANDE 2025 - Collectivités



## CARTE CADEAU Centre Commercial Mondeville 2 - Mondeville



Commercialisée par Euridice - Téléphone : 04 37 41 07 69 - E-mail : info@euridice.com

### VOS COORDONNÉES - ADRESSE DE FACTURATION

\* mentions obligatoires

Entité\* : Société / CSE / Collectivité / Association

Siret :

Raison sociale\*

Adresse\*

Code postal\*       Ville\*  Effectif

Contact : Nom\*  Prénom\*  Fonction

Téléphone\*           E-mail\*

### ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)

Raison sociale

Adresse

Code postal       Ville

Contact : Nom  Prénom  Téléphone

CODES ÉVÉNEMENTS à reporter dans la colonne "CODE"		CODE	NOMBRE DE CARTES CADEAUX	VALEUR DE LA CARTE CADEAU (10€ À 150€)	TOTAL TTC
1	Noël adultes				€
2	Noël enfants				€
3	<input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> Naissance <input type="checkbox"/> Retraite				€
4	Culture				€
5	Rentrée scolaire				€
6	Cadeaux d'affaires				€
7	Incentive	Montant total des cartes cadeaux			€
8	Loto	À partir de 2 000€ de commande minimum, REMISE DE 5%* À DÉDUIRE			€
9	Médailles	MONTANT TOTAL DES CARTES CADEAUX REMISE DÉDUITE (non soumis à la TVA)			€
10	Fête des mères/pères	LIVRAISON sécurisée et assurée (TVA 20%, 1 seul point de livraison)			10.25€
11	Autres <input type="text"/>				

OPTIONS FACULTATIVES TVA 20%	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE TTC	
Pochettes cadeaux		OFFERTES	
Insertion des cartes cadeaux dans les pochettes cadeaux		0.25€	€
Pochettes cadeaux nominatives - Fournir un fichier Excel et nous contacter		0.30€	€
<b>MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE</b>			<b>€</b>

À COMPLÉTER : Date de livraison souhaitée (sous réserve de réception du règlement) :  à partir du .....  au plus tard le .....

### RÈGLEMENT

**VIREMENT** : merci d'utiliser le RIB ci-dessous, en indiquant le nom de la société qui apparaît sur la commande

Date : ..... Montant : ..... € Joindre le justificatif de virement / mandat à votre bon de commande

Si vous êtes dans l'impossibilité de régler par virement bancaire vous pouvez à titre exceptionnel utiliser :

**Chèque bancaire** : à l'ordre de Euridice, en indiquant le nom de la société qui apparaît sur la commande

**Mandat administratif** : merci d'utiliser le RIB ci-dessous et d'indiquer votre n° de SIRET : ..... pour le dépôt de votre facture sur le portail Chorus Pro

RIB relevé d'identité bancaire pour règlement par virement

Domiciliation CCM LYON SAXE - Titulaire du compte : EURIDICE  
IBAN : FR76 1027 8073 2900 0203 1924 603 - BIC : CMCIFR2A



Bon de commande et règlement à adresser par courrier à Euridice - Service commande

Immeuble Hermès -145 route de Millery - 69700 MONTAGNY ou par mail à info@euridice.com

### BON POUR COMMANDE

Fait à

Le  /  /

Nom du signataire obligatoire

Signature obligatoire

Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso et les accepter sans réserve.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CARTES CADEAUX

Du Centre Commercial Mondeville 2 à Mondeville destinés aux CSE, collectivités et entreprises.

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette offre est réservée aux personnes morales (Entreprises et Collectivités ou assimilés).

Les présentes Conditions Générales de Vente ou «CGV», régissent les conditions de commande des cartes cadeaux «Euridice pour le Centre Commercial Mondeville 2», par tout Comité Social et Economique, Entreprise ou Collectivité (ci-après le «Client») et de leur livraison par Euridice. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis des présentes CGV n'engagent nullement Euridice à moins que lesdites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par Euridice.

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande du Client. KadoEnjoy est une marque de Euridice.

## 2. VALIDATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit en utilisant le bon de commande «Euridice pour le Centre commercial Mondeville 2».

Les prestations supplémentaires telles que mise sous pli, pochettes cadeau personnalisées... sont facturées en sus après acceptation du devis par l'acheteur. La commande se matérialise par la signature du bon de commande «Euridice pour le Centre commercial Mondeville 2» et par l'apposition du cachet commercial avec le règlement joint.

A défaut de reconnaissance juridique du caractère probant du bon de commande reçu par courriel, le Client supporte intégralement les risques de fraude et décharge Euridice de toute responsabilité concernant l'authenticité des ordres reçus par courriel. Ce support sera donc réputé avoir, entre Euridice et le Client, une valeur probante suffisante, comparable à celle d'un bon de commande signé et revêtu du cachet commercial du Client. Le Client s'engage à transmettre à Euridice un exemplaire original de sa commande par courrier à Euridice Immeuble Hermès - 145 Route de Millery - 69700 MONTAGNY.

## 3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 restent la propriété du centre commercial, jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. Toute commande doit être acquittée d'un chèque à l'ordre de Euridice ou d'un virement pour l'intégralité du montant commandé, remise éventuelle déduite et majorée des éventuels frais.

Les commandes honorées par mandat administratif doivent être accompagnées du numéro d'engagement budgétaire. Euridice se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. Le non respect d'une ou plusieurs conditions de paiement définies aux présentes, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles, sans aucune formalité ou mise en demeure préalable.

En cas de règlement incomplet, Euridice en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

En cas de retard de paiement, il sera dû de plein droit, après mise en demeure, des intérêts de retard calculés sur la base de une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité du paiement, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du Commerce. En cas de mise en oeuvre de procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférents seront à nouveau facturés au Client en sus des intérêts stipulés. La facture est envoyée par Euridice avec les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2. En accord avec la réglementation, la facture ne peut faire mention de la TVA. Opération hors du champ d'application de la TVA, en application de l'alinéa 2 de l'article 256 ter du CGI. Toute contestation sur la valorisation d'une facture doit être effectuée par écrit, dans les trente jours qui suivent son édition.

## 4. ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute annulation de commande à l'initiative du Client devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant du Client ayant initialement signé la commande. Loyaltex ou Euridice conservera le règlement pour une commande future et facturera au Client des frais de neutralisation des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2, équivalent à 5% de la valeur totale de la commande.

## 5. LIVRAISON ET TRANSPORT

L'envoi des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 se fera par voie postale. Le délai moyen par livraison est de 8 à 21 jours ouvrés après réception du bon de commande complet et du règlement joint. Euridice s'efforce de respecter les délais prévus pour la livraison des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2. Toutefois, ceux-ci ne sont indiqués qu'à titre purement indicatif. Le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Les retards éventuels causés par des aléas divers ou des cas de force majeure (notamment les intempéries), ainsi que les grèves, n'autorisent pas le Client à refuser la livraison, à en retarder le paiement, ou à demander une indemnité et/ou pénalité de quelque nature que ce soit.

L'expédition des Cartes Cadeaux est effectuée par Euridice et ses prestataires.

Euridice prend en charge les frais supplémentaires en cas de dépassement du forfait d'expédition mentionné sur la facture proforma ou le bon de commande. Le transfert des risques au Client intervient dès la livraison des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2, au Client.

A réception de la livraison des cartes cadeaux, le client doit recompter les cartes cadeaux et valider auprès d'Euridice que le nombre de cartes cadeaux reçues correspond bien au nombre de cartes cadeaux commandées. Les cartes cadeaux ne pourront être activées qu'après cette confirmation de nombre. La confirmation doit intervenir par courriel. En cas de différence de nombre constatée par le client, celui-ci devra soit retourner la commande à Euridice, qui prendra en charge le coût de cette livraison, soit scanner le verso des cartes cadeaux afin qu'Euridice puisse identifier les numéros de cartes cadeaux manquantes. Dès que les cartes manquantes seront identifiées, Euridice bloquera celles-ci et transférera le montant sur une nouvelle carte cadeau qui sera envoyée au client, aux frais d'Euridice. Si le client constate que la piste d'une carte cadeau est défectueuse, il devra en informer Euridice qui procédera

au transfert de solde sur une nouvelle carte cadeau, avec une date de validité identique à la première carte cadeau. Ce transfert sera opéré sans frais pour le client, que ce soit pour le transfert et pour l'envoi de la carte cadeau au client. Si le client demande un échange de carte cadeau pour une autre raison qu'une piste défectueuse, Euridice pourra opérer le transfert de solde mais il sera demandé au client des frais de gestion de 10€ amputé sur le solde de la carte ainsi que la prise en charge de la livraison de la nouvelle carte cadeau. Pour toute commande de billetterie proposant l'activation des Cartes Cadeaux à l'unité, le client possède 12 mois à partir de la date indiquée sur le bon de commande pour activer l'ensemble de ses Cartes. Au-delà de ce délai, les Cartes Cadeaux ne seront plus activables et un remboursement ne pourra être demandé.

En cas de colis introuvable, la réexpédition du colis sera possible à la demande du client avec les frais suivants : 15€ (quinze euros) par commande + 0,25€ (vingt cinq centimes d'euro) par carte cadeau + 8,54€ (huit euros cinquante quatre) de frais de port.

## 6. PERTE OU VOL RETOUR DE MARCHANDISES

Les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2, perdues, volées ou falsifiées ne peuvent donner lieu à un remboursement. Les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2, perdues, volées peuvent donner lieu à un échange à condition de disposer du numéro «Token» indiqué au verso de la carte.

Aucune opposition ou interdiction concernant l'acceptation d'une carte cadeau Centre Commercial Mondeville 2 par les commerçants agréés ne sera possible. L'acheteur ou le bénéficiaire sera considéré comme seul responsable de toute utilisation qu'il sera amené à faire des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2.

L'acheteur a le devoir d'informer les bénéficiaires quant au fonctionnement des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2. Aucun prolongement de validité pour des cartes cadeaux périmées ne sera accepté.

Euridice ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de carte Cadeau du Centre Commercial Mondeville 2, survenant après leur remise au Client et cela ne peut donner lieu ni à échange, ni à remboursement.

Les éventuels dommages constatés à la réception des Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport.

À défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à Euridice - Immeuble Hermès - 145 Route de Millery - 69700 MONTAGNY, par lettre recommandée avec avis de réception, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison. Le retour de Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

## 7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés «dite loi Informatique et Liberté», modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées,

à cette fin, au prestataire. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à des fins de prospection, auprès du siège social de Euridice. Le Client autorise Euridice à utiliser ses coordonnées, et notamment son adresse e-mail, pour lui communiquer des offres commerciales.

Le Client autorise Euridice à le citer à titre de référence commerciale.

## 8. UTILISATION - OBLIGATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Cartes Cadeaux ou autres et à leur utilisation. Euridice ne pourra être tenu responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux Administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 ou autres cadeaux. Les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 sont valables dans les enseignes du Centre Commercial Mondeville 2 adhérentes à l'opération sauf mentions particulières ou limitation présente sur les Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 et exceptions signalées en magasin. Le refus par tout commerce appartenant au Centre Commercial Mondeville 2 ou toute autre défaillance d'un commerce adhérent, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de Euridice.

Les enseignes agréées du Centre Commercial Mondeville 2 sont seules responsables des biens et services qu'elles peuvent vendre au client, contre remise de cartes cadeaux. Dans le cadre de l'utilisation des cartes cadeaux par le client, il est rappelé que la date de validité ne peut être repoussée. Il est uniquement possible d'effectuer un transfert de solde de la carte cadeau sur une nouvelle carte cadeau en cas de dysfonctionnement de celle-ci et il ne sera facturé aucun frais. Il est possible également d'effectuer un transfert de solde en cas de perte ou de vol de la carte cadeau mais ce transfert sera facturé 10€ (dix euros) par carte cadeau. Un transfert de carte est possible à la condition d'avoir le n° Token en sa possession et à la condition que celle-ci soit encore en cours de validité.

## 9. OPPOSABILITÉ DES PRÉSENTES

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Cartes Cadeaux du Centre Commercial Mondeville 2 par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

## 10. RÈGLEMENT DES LITIGES

### TRIBUNAL COMPÉTENTS

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution des dites conditions générales de vente et/ou particulières relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.

## 11. LISTE DES ÉVÈNEMENTS URSSAF

Noël des salariés et des enfants, rentrée scolaire, fête des mères, fête des pères, mariage, PACS, naissance, départ à la retraite, fête de Ste Catherine, fête de St Nicolas et culture.

Conditions d'exonération à vérifier par le client auprès des URSSAF.